

Saint-Hellier

Éducation. Un questionnaire pour faire le bilan de l'école rurale

LES INFORMATIONS DIEPPOISES | vendredi 23 novembre 2018

315 mots | -



François Dodelin, maire de Goupillières et Alain Lucas, maire de Saint-Hellier ont participé au groupe de travail. (©Archives)

Plusieurs maires ruraux, dont Alain Lucas élu à Saint-Hellier, ont participé à un groupe de travail. Faire le bilan de l'école rurale, appréhender ses difficultés et ses forces, c'est à cette fin qu'un questionnaire a été rédigé.

Goupillières et Saint-Hellier ont fait partie des communes sans instituteur lors de la rentrée scolaire en septembre 2018. Si à Goupillières, François Dodelin, maire, a récemment obtenu un enseignant pour les enfants de la commune, la situation est encore incertaine à Saint-Hellier.

D'autres communes associées

Les deux communes rurales ne sont pas les seules à avoir du mal à maintenir la présence de l'école au coeur de leurs villages. De ce constat est né un groupe de travail. Les édiles se sont réunis pour déterminer les leviers envisageables pour pérenniser l'école rurale.

Le questionnaire comprend une trentaine de points. Il tend à recueillir la vue d'ensemble des élus ruraux sur la situation géographique des établissements, le niveau scolaire des enfants, la relation entre les communes et le ministère de l'Éducation nationale.

« **Nous avons décidé, à la suite de la réunion du groupe de travail, d'envoyer un questionnaire. Nous souhaitons y associer les communes de moins de 3 500 habitants** », explique Alain Lucas, maire de Saint-Hellier.

Ce questionnaire sera envoyé sous l'égide de l'association départementale des maires ruraux de Seine-Maritime, présidée par Jean-François Lemesle.

Trouver des réponses

Parce que « **les collectivités financent 53 % des dépenses liées à l'école** », commente Alain Lucas, les communes rurales souhaitent faire entendre leurs voix.

Ainsi, ils devraient se réunir à plusieurs reprises d'ici la fin de l'année. Ce questionnaire fera l'objet d'une étude à l'occasion des Assises de l'école rurale qui doivent se tenir en février 2019.

S. Petit